

Lundi, 6 Mars 2023

CCEGS: Les défis auxquels les statistiques officielles européennes sont confrontées sont sans précédent et appellent une modernisation du cadre juridique

Le CCEGS publie 19 recommandations pour adapter les statistiques européennes à l'ère numérique

Dans son rapport annuel 2022, publié aujourd'hui, le conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (CCEGS) invite les législateurs européens à saisir l'occasion de la révision de la législation de l'UE sur les statistiques, à savoir le règlement (CE) n° 223/2009, pour créer une base juridique moderne et à l'épreuve du temps pour les statistiques européennes.

La législation révisée devrait permettre un accès régulier et sûr aux sources de données privées, des méthodes de travail nouvelles et plus souples et la production de statistiques expérimentales. Elle devrait également renforcer la coopération avec le monde universitaire et celui de la recherche, ainsi que le partage de données entre les producteurs européens de statistiques. Ces évolutions devraient s'accompagner d'un financement adéquat. En outre, les règles relatives à l'indépendance d'Eurostat et des instituts nationaux de statistique, au contrôle de la qualité des statistiques européennes et aux engagements politiques en matière de confiance dans les statistiques européennes doivent aussi être renforcées pour que le système statistique européen (SSE) demeure la principale source fiable de statistiques dans le nouvel écosystème de données.

«Pour que les statistiques européennes restent pertinentes et remplissent leur fonction d'intérêt général, les producteurs de statistiques officielles européennes doivent être en mesure de relever avec succès les défis et de saisir les opportunités du nouvel écosystème de données qui découle de la numérisation de la société et de la demande accrue de statistiques en temps utile de la part des décideurs politiques. Pour ce faire, une base juridique européenne solide, moderne et tournée vers l'avenir est nécessaire», déclare Aurel Schubert, président du CCEGS.

Le rapport annuel 2022 du CCEGS recommande que les responsables des statistiques européennes:

1. adaptent leurs méthodes de travail afin de s'assurer qu'ils puissent répondre aux enjeux futurs et être en mesure de continuer à remplir au mieux leur mission d'information pour satisfaire les besoins nouveaux et évolutifs de toutes les parties prenantes.
2. consolident l'«image de marque» des statistiques européennes comme étant fondées sur des principes, en insistant sur le fait que ce qui les différencie fondamentalement d'autres données, c'est précisément qu'elles respectent les principes statistiques et l'éthique, et qu'elles sont donc la source de référence ultime pour des informations statistiques indépendantes, impartiales et fiables.

À la lumière de ces considérations, le CCEGS formule 19 recommandations concrètes en vue de la révision du règlement (CE) n° 223/2009 et de la refonte de l'engagement de la Commission européenne en matière de confiance dans les statistiques.

Pour que les statistiques européennes restent pertinentes, fiables, disponibles en temps utile et à un coût maîtrisé, il est essentiel que les producteurs européens de statistiques aient un accès régulier et sûr à de nouvelles sources de données, principalement des données détenues par le secteur privé, avec un rôle de premier plan joué par Eurostat. Ceci permettrait de répondre plus facilement aux besoins croissants d'informations plus rapides et plus détaillées de la part des décideurs politiques et de la société dans son ensemble. Pour satisfaire aux demandes imprévues et en rapide évolution et aux défis en matière de mesure, il est également nécessaire de renforcer l'agilité du système de production de statistiques européennes, y compris par la production de statistiques expérimentales. De nouvelles formes de coopération et un meilleur partage des données avec le monde universitaire et celui de la recherche, y compris la création d'un Institut européen de recherche pour les statistiques officielles, contribueraient également à accroître l'agilité du système.

Par ailleurs, priorité devrait être donnée au partage des données au sein du SSE pour la production de statistiques européennes, avec Eurostat comme plateforme de partage. Compte tenu du caractère incomplet des données nationales et de la nécessité de réduire la charge pesant sur les répondants aux demandes statistiques, ce partage de données est essentiel dans le contexte des évolutions actuelles et futures du marché unique de l'UE et de l'intégration européenne en général.

Les adaptations recommandées dans le rapport nécessitent des améliorations du cadre de gouvernance pour remédier aux faiblesses qui subsistent et qui sont apparues au fil des ans. Le but est de permettre aux statistiques européennes de se démarquer de la quantité d'informations qui inondent la société. Les recommandations du CCEGS mettent particulièrement l'accent sur l'indépendance professionnelle d'Eurostat et des instituts nationaux de statistique et celle de leurs responsables respectifs. Les exigences relatives aux engagements en matière de confiance dans les statistiques qui doivent être pris au niveau politique par les États membres et la Commission européenne devraient également être renforcées dans la législation de l'UE sur les statistiques.

Afin d'assurer la plus haute qualité des statistiques européennes, la responsabilité d'Eurostat en matière de communication d'informations sur la qualité des statistiques européennes des États membres devrait être accrue, en accordant une place encore plus importante et une plus grande sécurité juridique à la nécessité de respecter le code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Eurostat devrait également être clairement en mesure de coordonner les organes de l'UE et des autres directions générales de la Commission qui fournissent des données pour les statistiques européennes.

Outre les recommandations susmentionnées relatives à la modification du règlement (CE) n° 223/2009, le rapport annuel 2022 contient également l'avis actualisé du CCEGS concernant l'engagement de la Commission européenne en matière de confiance dans les statistiques (ECS). Cet avis appelle à une refonte de l'ECS pour que la Commission s'engage clairement au niveau politique à prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la confiance dans les statistiques européennes, progresser dans la mise en œuvre des principes statistiques énoncés dans le code de bonnes pratiques et indiquer clairement le statut particulier et l'indépendance d'Eurostat au sein de la Commission en tant qu'autorité statistique de l'UE. L'ECS devrait également être très explicite sur les conditions qui soutiennent ou manifestent l'indépendance d'Eurostat et de son directeur général. Le CCEGS recommande en outre que l'ECS prévoie des ressources adéquates et prévisibles pour Eurostat, renforce la fonction de coordination d'Eurostat en ce qui concerne les statistiques officielles au sein de la Commission et se penche sur les pratiques existantes de diffusion anticipée des statistiques européennes au sein de la Commission afin de les aligner sur les meilleures pratiques.



«Les utilisateurs doivent avoir une confiance absolue dans le fait que toutes les statistiques européennes, qu'elles soient régulières ou expérimentales, sont produites au niveau de qualité le plus élevé possible, d'une manière scientifique indépendante et sans ingérence politique ou autre», déclare Aurel Schubert.

Le rapport 2022 est disponible sur la [page d'accueil du CCEGS](#).

Pour de plus amples informations, consultez les pages suivantes: le [CCEGS](#), le [code de bonnes pratiques de la statistique européenne](#) et le [système statistique européen](#).